



Déclaration FSU au CTA de Bordeaux du 13 octobre 2021

Le contexte économique marqué par la reprise de l'inflation a remis au centre des débats la question des salaires et des pensions. Dans la Fonction publique, le gel du point d'indice depuis 2010 (en dehors de deux timides augmentations en juillet 2016 et janvier 2017) conduit à un décrochage salarial conséquent et d'importantes pertes de pouvoir d'achat : plus de 6% depuis 2017. Ces pertes correspondent par exemple à 275 euros par mois pour un certifié au 8^{ème} échelon. Pourtant pendant ce quinquennat, aucune mesure générale de revalorisation salariale n'a été prise. Le gouvernement n'a ainsi pas daigné dégeler le point d'indice considérant que cela ne rapporterait pas assez aux agents eu égard à ce que cela coûterait au budget de l'État. Quel mépris envers les 5 millions d'agents publics pour lesquels aucune reconnaissance globale n'aura eu lieu pendant ces 5 longues années marquées pourtant par leur engagement sans faille dans les conditions actuelles particulièrement difficiles. La crise sanitaire en effet n'aura été que l'accélérateur de l'ambition macronienne : détruire l'État social pour réorienter plus massivement que jamais l'action et l'argent de l'État vers l'aide aux entreprises. La FSU a porté la voix des fonctionnaires à l'occasion de « la conférence sur les perspectives salariale » et l'impératif d'une revalorisation immédiate. La FSU a pris acte du refus et a donc quitté ces discussions. Elle appelle à une véritable reconnaissance des agents de la Fonction publique, par le biais d'une augmentation générale des salaires.

Dans un tel contexte les opérations de promotions revêtent une importance accrue pour les collègues. Or elles se déroulent dorénavant de manière opaque. Interrogée lors des CAP de recours, l'administration peine à justifier la cohérence de ses propres avis chargés de définir la valeur professionnelle d'un enseignant. Pour sa part, la FSU continue de revendiquer un avancement à rythme unique et le plus favorable pour toutes et tous. Dans le second degré, les comités d'experts anonymes censés remplacer les commissaires paritaires élus ne semblent avoir aucune action sur les propositions avancées par l'administration et n'en mesurent pas les enjeux. Quant au 1^{er} degré l'opacité de ces opérations est complète : 3 départements ne daignent même pas mettre en place un GT. Par ailleurs, la FSU alerte sur le risque probable de saturation menaçant l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial, aggravé notamment par les problèmes liés à la création du 7^{ème} échelon de la hors-classe. En refusant de classer indistinctement les avis « très satisfaisant » et « excellent » tous les promouvables à l'échelon spécial, un principe acté l'an passé, l'administration risque à terme de s'interdire la possibilité de promouvoir ses agents.

L'ordre du jour ayant notamment pour objet des mesures sur la carte des formations et des langues, nous en profitons pour tirer un bilan sur la réforme du lycée. Sa nouvelle organisation est celle de tous les renoncements, tant sur le plan de l'accès aux formations que sur celui de la diversité. Moins d'enseignements pour davantage d'inégalités sociales et genrées. La dernière note de la Depp vient confirmer que les enseignements de spécialité les plus choisis sont les mathématiques, les SES, la physique-chimie, l'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP), les sciences de la vie et de la Terre (SVT). La doublette la plus fréquemment choisie est « mathématiques, physique-chimie », suivie de « HGGSP, SES » et « physique chimie, SVT ». La réforme a conduit à une diminution importante du nombre d'élève bénéficiant d'un enseignement de mathématiques, de 87%

avant réforme à 37,5% alors même qu'ils font partie des attendus de la très grande majorité des formations supérieures, jusqu'à constituer en soi un critère de sélection. De plus, même si une discipline voit son nombre d'élèves augmenter comme en SES, cela peut se traduire par une diminution des heures. Cette diminution est due à la perte des heures de TPE en première, la diminution des heures d'AP utilisées pour travailler par exemple la méthodologie des épreuves de baccalauréat, la baisse des heures d'enseignement à effectif réduit, la réduction du nombre d'heures d'enseignement en première (de 5 à 4 heures) et de la disparition des spécialités de terminale ES. Alors qu'en 2018-2019, un enseignant de SES du public avait en charge en moyenne 125 élèves suivant un enseignement de SES, en 2020-2021 il doit assurer le suivi d'en moyenne 158 élèves. Le nombre de classe a de même explosé, passant de la rentrée 2018-2019 à celle de 2021 de 6,6 classes différentes à 12. A cela s'ajoute la situation des options.

Privés de financement dédié, les enseignements optionnels payent très cher l'implacable mécanique de la mise en concurrence de toutes les disciplines entre elles. On observe un repli quasi généralisé de cette offre d'enseignements, de la Seconde à la Terminale. Ainsi en langues vivantes on est passé de près de 50 000 à 30 000 élèves. En langues anciennes, les effectifs sont passés de 34 000 à 26 000 élèves. L'avenir de certains enseignements est clairement posé. Ils deviennent la chasse gardée des élèves favorisés car l'offre s'est réduite dans les établissements populaires. L'observation de leur implantation montre le problème d'égalité existant dans les établissements. Le pire concerne les options technologiques, où on est passé de 320 000 à 117 000 élèves en seconde depuis 2016, ce qui fragilise encore davantage les enseignements technologiques. L'intégration de la SES dans les enseignements obligatoires en seconde démontre bien l'effet positif d'un enseignement en amont pour alimenter une spécialité. La réforme du lycée général semble fonctionner comme un accélérateur des discriminations genrées et sociales à l'œuvre dans le reste de la société. Les élèves très favorisés ont donc tendance à concentrer leurs choix sur un nombre restreint de « doublettes ». Le « parcours » maths et Physique chimie est ainsi particulièrement discriminant socialement. La réforme ne permet pas non plus de contrecarrer les stéréotypes de genre associés aux disciplines et même semble les renforcer car, d'une année sur l'autre les écarts se creusent. Les filles sont ainsi sous-représentées dans tous les enseignements scientifiques sauf la SVT. Les garçons le sont en SES, HGGSP et surtout en HLP et LLCE. Cette réforme est donc en train de réduire à néant les efforts fait en matière de diversification de genres et de démocratisation.

L'enseignement de spécialité de l'EPS qui devait permettre d'élargir l'offre de formation, sous prétexte d'être pour l'heure encore expérimental, à contrario de l'ensemble des autres enseignements de spécialités, a du mal à se développer et à se généraliser. Par la faute d'une communication dans un timing serré et contraint, sans accompagnement des lycées prêts à l'accueillir, cet enseignement reste encore trop confidentiel. Alors qu'on assiste à une forte tension à l'entrée en STAPS, cet enseignement de spécialité qui pouvait être un « passeport » pour cette filière, dans l'attente d'une EDS EPS dans tous les établissements, et pour l'égalité des chances, ne peut constituer un critère de sélection.

Une remise à plat de la réforme est donc urgente. Dans l'attente, des mesures peuvent être mises en place : conserver trois spécialités en Terminale, revoir l'architecture du tronc commun, penser des enseignements nouveaux de mathématiques en Première, proposer un enseignement technologique pour tous en Seconde, financer les options ...

Après cinq ans de mise en œuvre de la réforme, le collège unique est quant à lui atomisé. Si le ministre n'est pas l'auteur de cette réforme, il porte une grande responsabilité dans les difficultés que connaît actuellement le collège unique. Son assouplissement de la réforme a renforcé les concurrences en développant l'autonomie et le sous-financement d'une partie des enseignements avec pour conséquence un isolement des collègues, une fragilisation des disciplines et un affaiblissement des collectifs de travail. Une partie des enseignements n'est plus inscrite à la carte et est renvoyée à des choix locaux. Le ministre n'a pas donné les moyens au collège d'absorber les 207 000 élèves de plus en dix ans et de mettre en œuvre une politique d'inclusion ambitieuse. Il a multiplié les dispositifs sans bilan de leur efficacité (quart d'heures lecture, rentrée en musique...) et les nouvelles injonctions (évaluation de 6^{ème}, Pix, ev@langue...). Il a dirigé des moyens vers des dispositifs périphériques et illusoire comme devoirs faits ou les vacances apprenantes. Il compte enfin mettre fin à la politique d'éducation prioritaire, seule politique de lutte contre les inégalités sociales. Il a donc favorisé la déstructuration du collège en s'appuyant sur des logiques de contractualisation et d'autonomie synonyme d'abandon.

A l'inverse, nous affirmons à la FSU qu'il faut du temps pour apprendre. Offrir plus d'école à tous les élèves reste le seul moyen de répondre à l'exigence de la réussite de tous et toutes, notamment pour ceux et celles qui n'ont que l'école pour apprendre. Le triste constat des inégalités d'accès et de suivi de l'enseignement à distance est-il déjà oublié ? Dans ce cadre, la FSU lance une grande campagne autour de l'augmentation des horaires d'EPS « 4 heures d'EPS pour tous et toutes » tout au long de la scolarité, qui s'inscrit dans cette ambition. Il faut bien percevoir que cette augmentation du temps disciplinaire se place dans une volonté de transformer le système éducatif et d'améliorer les conditions d'exercice. Cela implique de revenir sur la réduction continue du temps scolaire qui met en tension les apprentissages des élèves et génère, par le renvoi vers la responsabilité des familles, de nombreuses inégalités. Cela représente bien évidemment une plus-value importante en termes d'apprentissage et cela permettrait la stabilisation des acquis sur le long terme, à contrario des formes de « zapping » que l'on voit parfois apparaître.

Remettre à plat les programmes et certifications, recruter massivement des enseignants correctement formés, investir dans des infrastructures adaptées, autant de mesures pour être à la hauteur des ambitions d'un service public d'éducation, de ses personnels qui, avec moins de classes et moins d'élèves à gérer, pourront s'occuper au mieux de chacun d'eux, avec moins de fatigue et de stress.

La FSU dénonce la gestion désastreuse de la 5^{ème} vague de la pandémie dans les écoles. Toujours dans le déni, le ministre déclare qu' « *On ne peut pas parler "d'explosion" des cas COVID à l'école* » sur RTL le 7 décembre 2021 alors que depuis les vacances de la Toussaint, le nombre de cas positifs, selon les données mêmes du ministère, a augmenté de 827 % ! La FSU demande la mise en place des tests « itératifs », systématiques, préconisés par le conseil scientifique, qui permettrait de casser les chaînes de contamination, en isolant précocement les cas positifs, souvent asymptomatiques. Face à la hausse des cas positifs, le protocole a été rehaussé au niveau 3. Port du masque dans la cour de récréation, sport sans activités de "contacts" et limitation des brassages à la cantine : ces mesures n'assurent en rien une réelle protection et mettent les personnels en grandes difficultés. Ce nouveau protocole répond davantage à une logique électoraliste, économique et sociale au risque de menacer à nouveau la continuité du service public d'enseignement. La FSU appelle à revenir à la règle « 1 cas = 1 fermeture », demande une campagne massive et systématique de tests et la mise en place de capteurs de CO2 et de purificateurs d'air. La santé des élèves, de leur famille et des

personnels doit primer. Le second degré est lui resté au niveau 2. Pourtant l'épidémie s'y développe aussi. Mais là encore le ministère ne prend pas ses responsabilités pour protéger les personnels, les élèves et les familles. Ainsi, les réunions parents-professeurs s'annulent au dernier moment çà et là rendant vain tout le travail d'organisation inutilement initié.

Revalorisation salariale, recrutement, moyen d'enseignants sous statut en nombre suffisant sur postes et ZR, service public d'orientation, école réellement inclusive, enrichissement de l'offre de formation, gestion ambitieuse de la crise sanitaire... autant de besoins indispensables pour assurer un service public d'éducation de qualité, qui rendent d'autant plus incompréhensible que pour la 3ème année consécutive, le ministère restitue 75 millions d'euros au budget de l'État, en plus des 212 de l'année passée et des 200 millions de 2018.